

Appel à candidatures pour le recrutement de personnels détachés sur des fonctions de direction d'école du 1^{er} degré à la rentrée 2026

Préambule

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) recrute tous les ans des directeurs et directrices d'école. Ces personnels sont fonctionnaires titulaires dans le corps considéré, ils doivent justifier au minimum de deux ans de services effectifs en qualité de titulaire en France et se trouver dans une des situations administratives suivantes : en position d'activité, de congé parental, de disponibilité ou de détachement en France ou à l'étranger.

Ils sont détachés sur un contrat de droit public de trois ans, renouvelable par reconduction expresse pour deux périodes d'une année.

Ces recrutements sont conditionnés à l'accord de détachement de l'administration d'origine et à l'agrément du poste diplomatique.

La personne recrutée doit pouvoir justifier d'une expérience réussie dans la fonction d'au moins trois ans (année de candidature incluse) et d'une liste d'aptitude à la direction d'école en cours de validité.

Sont exigées par ailleurs une bonne maîtrise de l'outil informatique et éventuellement d'une capacité à s'exprimer couramment dans une langue étrangère.

L'activité des établissements français à l'étranger s'inscrit dans la politique culturelle, éducative et de coopération menée par la France sous l'autorité de l'ambassadeur dans le pays hôte. Les personnels enseignants sont recrutés par la directrice générale de l'AEFE pour contribuer, par leurs actions concrètes, initiatives et propositions, à la qualité et à la conformité de l'enseignement dispensé, au bon fonctionnement des établissements et au rayonnement de la langue et de la culture française. Leurs missions sont précisées dans une lettre de mission jointe à leur contrat. Les professeurs détachés sur des fonctions de direction d'école sont recrutés après avis de la commission paritaire centrale compétente sur des contrats d'une période de trois ans, renouvelables par reconduction expresse pour deux périodes d'un an.

L'implantation géographique de l'établissement, la diversité des élèves, de la communauté éducative et des missions de l'enseignement français à l'étranger ainsi que les fonctions exercées enrichissent le métier d'enseignant et créent des contraintes spécifiques.

En raison de sa position, la personne recrutée est considérée comme une représentante ou un représentant de la France et de sa culture, aussi bien que de son savoir-faire en matière d'éducation. Ses actes et ses propos seront ainsi susceptibles de prendre une signification et d'avoir un retentissement dépassant la simple expression d'un individu.

L'attention du directeur ou de la directrice est appelée sur la spécificité des établissements français à l'étranger qui accueillent des élèves français et des élèves étrangers dont la langue française n'est pas toujours la langue maternelle et doit mesurer avec soin les caractères originaux de son établissement d'affectation et les prendre en considération.

Elle assure sous l'autorité du chef d'établissement :

- la gestion administrative et pédagogique de l'école primaire ;
- la coordination et l'animation pédagogiques de l'équipe enseignante ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'école, dans un souci d'articulation avec le projet d'établissement lorsque l'école est intégrée à un établissement du second degré.

En outre, dans le contexte spécifique d'un établissement français à l'étranger, la personne recrutée participe à :

- l'élaboration du plan de formation continue des personnels de la zone de rattachement, (notamment dans le cadre du séminaire annuel des chefs d'établissement et des directeurs d'école) ;
- la mise en œuvre du Plan de formation continue des personnels dans le cadre de son école voire dans le cadre élargi de la zone de rattachement ;
- l'encadrement et l'animation d'actions de formation au bénéfice de personnels de droit local.

Elle exerce sa mission sous le contrôle pédagogique de l'inspecteur de l'éducation nationale de la zone de rattachement.

Lorsque l'école est intégrée à un établissement du second degré, elle est placée sous l'autorité directe du chef d'établissement, seul responsable de l'établissement. Elle est membre de l'équipe de direction.

Dans les autres cas, elle peut être amenée à faire fonction de chef d'établissement, lorsque l'offre de formation s'étend à des classes du second degré avec tout ou partie de l'enseignement placé sous la tutelle du CNED. Elle est alors associée à la gestion financière de l'établissement (dans les limites prévues par les statuts de l'association gestionnaire et par la convention passée entre cette dernière et l'AEFE, pour ce qui concerne les établissements conventionnés) ce qui la conduit à travailler en relation étroite avec l'instance gestionnaire de l'établissement.

Les candidates ou candidats pourront se reporter à la note de service parue au **BOEN n°32 du 28 août 2025** concernant les conditions générales de candidature.

Ces postes sont soumis à un entretien préalable.

Profil des postes à pourvoir

N° 14361 – ALLEMAGNE

Un directeur ou une directrice d'école maternelle pour le lycée Jean-Renoir de Munich (Allemagne)

Sous l'autorité de la cheffe d'établissement, la personne recrutée sera chargée de la direction des classes préélémentaires (6 classes, 168 élèves) en étroite liaison avec la directrice du primaire.

L'équipe de direction se compose d'une proviseure, d'une proviseure adjointe, d'une secrétaire générale et d'une directrice d'école, détachés.

L'école est située sur un site distinct du lycée Jean-Renoir de Munich.

Un dialogue constant avec la cheffe d'établissement, supérieure hiérarchique, et la directrice du primaire est essentiel pour le bon fonctionnement de l'école. Il est attendu que la personne fédère les équipes au service d'une école toujours plus inclusive, en mobilisant les ressources à sa disposition, tout en levant ou contournant autant que possible, les freins et obstacles qui en compromettent la mise en œuvre.

Elle participe également à l'élaboration du plan régional de formation (PRF) des personnels de la zone de rattachement, à la mise en œuvre du PRF dans le cadre de son école, voire dans le cadre élargi de la zone. Elle assurera également l'accompagnement et l'encadrement des formations des personnels de droit local dont les néo-recrutés.

Une familiarité avec les environnements numériques de travail et les outils de la FOAD (M@gistère notamment) est fortement recommandée. Un intérêt pour le développement d'une compétence plurilingue voire une expérience de la mise en œuvre de dispositifs linguistiques dédiés, y compris en matière d'accueil d'élèves allophones, seraient particulièrement appréciées.

Expérience indispensable et récente d'une direction d'école d'au moins 8 classes.

Priorité sera donnée à une personne titulaire du CAFIMF/CAFIPEMF, possédant des compétences en matière d'accompagnement et de formation de personnels titulaires ou non.

Maîtrise de la langue allemande : B2 indispensable, C1 fortement recommandé

Décharge d'enseignement 33 %

Poste non logé, soumis à entretien préalable, à pourvoir le 01/09/2026

N° 14540 – MAURICE

Un directeur ou une directrice d'école pour l'École du Nord de Mapou (Maurice)

Sous l'autorité du chef d'établissement, la personne recrutée sera chargée de la direction des classes préélémentaires (12 classes, 252 élèves) et élémentaires (26 classes, 606 élèves).

L'équipe de direction se compose d'un proviseur, d'un directeur d'école ainsi que d'un directeur administratif et financier.

Un dialogue constant avec le chef d'établissement, supérieur hiérarchique, est essentiel pour le bon fonctionnement de l'école. Il est attendu qu'elle fédère les équipes au service d'une école toujours plus inclusive, en mobilisant les ressources à sa disposition, tout en levant ou contournant autant que possible, les freins et obstacles qui pourraient en compromettre la mise en œuvre.

La personne recrutée devra être à l'écoute des attentes et des préoccupations des familles dans une posture d'ouverture et de dialogue tout en maintenant un cadre clair et structuré afin de préserver les conditions d'un pilotage serein de l'école.

Elle participe également à la mise en œuvre du PRF dans le cadre de son école, voire dans le cadre élargi de la zone. Elle assurera également l'accompagnement et l'encadrement des formations des personnels de droit local dont les néo-recrutés.

Une familiarité avec les environnements numériques de travail et les outils de la FOAD (M@gistère notamment) est fortement recommandée. Un intérêt pour le développement d'une compétence plurilingue voire une expérience de la mise en œuvre de dispositifs linguistiques dédiés, y compris en matière d'accueil d'élèves allophones, seraient particulièrement appréciées.

Expérience indispensable et récente d'une direction d'école d'au moins 8 classes.

Priorité sera donnée à une personne titulaire du CAFIMF/CAFIPEMF, possédant des compétences en matière d'accompagnement et de formation de personnels titulaires ou non.

Maîtrise de l'anglais souhaitée

Décharge totale d'enseignement

Poste non logé, soumis à entretien préalable, à pourvoir le 01/09/2026

Procédure

- **Jusqu'au 29 mars 2026 (à minuit heure de Paris) :** les candidates et candidats saisiront et imprimeront leur dossier de candidature sur le module de saisie dédié (accès depuis l'appel à candidatures en page d'accueil du [site de l'AEFE](#)).

Les candidates et candidats ayant déjà constitué un dossier en septembre 2025 et souhaitant candidater à nouveau devront ressaisir et imprimer un dossier (en choisissant de nouveaux identifiant et mot de passe). Une nouvelle lettre de motivation devra être jointe à ce dossier, ainsi que les pièces justificatives **non fournies précédemment**.

- **Pour le 1^{er} avril 2026 dernier délai :** les candidates et candidats transmettront au bureau du recrutement de la DRH un exemplaire du dossier, complété et accompagné des pièces justificatives sous format PDF, via le site [France Transfert](#) (sans les avis hiérarchiques) à l'adresse suivante : recrut1degdirform.aefe@diplomatie.gouv.fr

Tous les candidats transmettront simultanément le dossier original à leurs supérieurs hiérarchiques pour avis.

- **Pour le 10 avril 2026 dernier délai :** les DSDEN ou ambassades transmettront **uniquement la dernière page du dossier** revêtue des avis hiérarchiques par courriel à recrut1degdirform.aefe@diplomatie.gouv.fr
- À réception de leur dossier par le bureau du recrutement de la DRH de l'AEFE, les candidats recevront un courrier électronique leur confirmant l'enregistrement de leur candidature.

Les modalités d'entretien (dates prévisionnelles entre le 22 et le 24 avril 2026) seront communiquées ultérieurement aux personnes sélectionnées.

En cas de difficulté, il est vivement recommandé de prendre contact avec le bureau du recrutement de l'AEFE – Direction des ressources humaines à Nantes par courriel à recrut1degdirform.aefe@diplomatie.gouv.fr ou par téléphone au 02 51 77 29 54.